

Session Plénière du 9 février 2023

RAPPORT N° 23.01.01 - Création de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) Centre Val de Loire

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Mon collègue Thibaut de la Tocnaye vient de faire un point très précis et très complet sur le volet de la transition énergétique, je n'y reviendrai pas, encore qu'il y aurait beaucoup de choses à dire pour répondre à Olivier Béatrix au sujet de la place des ENR.

Ce n'est pas le nucléaire qui est complémentaire de l'éolien et du photovoltaïque, c'est le gaz et le charbon, nous le voyons par exemple en Allemagne, c'est pour cela que sainte Greta Thunberg est allée manifester devant une mine géante de lignite, qui existe précisément à cause de ces formes d'ENR.

Le second volet de l'action qui sera portée par cette agence, c'est la question de la rénovation énergétique des bâtiments, qu'il s'agisse du logement, des locaux à usage tertiaire ou des bâtiments publics.

Les objectifs affichés, qui figuraient déjà dans le SRADDET, c'est 15 000 logements rénovés chaque année d'ici 2030.

Ce qui représente une part malgré tout modeste du parc à rénover, le même constat a été fait au niveau national avec 1 329 000 logements à rénover d'ici 2050 pour atteindre la sacro-sainte neutralité carbone, chacun comprend que cela se heurte à une série de difficultés insurmontables.

Et pourtant il n'est pas certain que cet objectif soit atteint, et je ne vois pas très bien la valeur ajoutée de l'AREC en la matière.

Nous avons déjà la SEM Centre-Val de Loire Energie, qui a tout de même du mal à monter en puissance, avec des chiffres de réalisation encore modestes.

Je suis conscient que c'était la 1^{ère} année de fonctionnement, mais cette difficulté a bien été identifiée.

Cela s'explique par un certain nombre de raisons :

- La capacité financière des petits propriétaires en dépit des aides, qui sont loin de couvrir le coût des rénovations, difficulté aggravée par l'inflation, d'autant plus que les banques ont durci leurs conditions de crédit,
- La capacité à faire des professionnels du bâtiment, confrontés aux difficultés de recrutement, à la pénurie des matériaux et à l'inflation. Sur ce point Jean-Patrick Gilles évoquait la formation, mais un CFA qui proposait une formation à la rénovation thermique des bâtiments a dû la fermer faute de candidats.

- La capacité pour l'Etat et les collectivités de financer les aides, difficulté aggravée par la conjoncture, et cela vaut pour notre Région,
- La capacité des collectivités à financer la rénovation sur leur propre patrimoine, en raison des mêmes contraintes budgétaires qui les conduit à réduire les investissements,
- La complexité, la multiplicité et l'instabilité des dispositifs d'aides publiques.

Les bailleurs sociaux ont pu réaliser davantage d'opérations, mais leur trésorerie a été fragilisée et ils sont touchés aujourd'hui par la hausse du taux du livret A.

Enfin pour les collectivités, inutile d'insister sur leurs difficultés financières qui les conduit souvent à réduire leurs investissements.

Nous le constatons y compris pour notre Région, avec une diminution de l'enveloppe des crédits de rénovation énergétiques qui passent de 28 M€ en 2022 à 19,5 M€ en 2023.

Cela est dû à l'inscription en urgence de crédits pour la mise accessibilité des lycées, pour laquelle nous avons atteint la date butoir, en dépit d'alertes que nous avons lancées depuis plusieurs années, je me souviens d'un amendement en commission permanente datant de 2015, dans lequel nous proposons un échéancier.

Est-ce que la création de l'AREC va résoudre ces difficultés ?

Nous ne le pensons pas.

Plusieurs de nos collègues ont évoqué la multiplicité des structures et des agences et la complexité de la gouvernance

Le CESER arrive à peu près aux mêmes conclusions.

Vous comprendrez par conséquent pourquoi cette nouvelle agence nous laisse quelque peu sceptiques, et je constate que nous ne sommes pas les seuls.